

[Texte]

Mr. Samson: That's exactly the point I was making. There is absolutely nothing to compare it to. We really don't know what we've got. There's no way of knowing.

Le président: J'ai une question à poser à M. Tingley.

Dans le cadre des statuts nationaux adoptés en 1990 et des politiques nationales adoptées à votre congrès national, il y a quelque chose qui m'intrigue.

• 1210

On dit ici à B-6:

Tripartisme: En conformité à son opposition à la démocratie industrielle, le syndicat repousse toute tentative de la part d'organismes syndicaux d'accepter le statut de partenaire en association avec le gouvernement ou le gouvernement et les employeurs. Le syndicat veut promouvoir et renforcer, au sein du mouvement syndical, un front militant et combattif permettant de contrecarrer toute forme de collaboration avec la gérance ou avec les gouvernements servant les intérêts des employeurs.

Un peu plus loin, à B-7, on parle de «la mise à jour d'un programme d'action militant dont le but est d'affermir la force combattive du mouvement syndical dans sa lutte contre l'employeur et le gouvernement».

J'avais déjà posé la question dans le passé à un autre comité. Cette politique énoncée dans vos statuts nationaux n'est-elle pas en contradiction avec l'esprit du projet de loi actuel? Est-ce qu'on peut considérer que cette espèce d'engagement que vous avez dans vos statuts nationaux a une influence sur votre position face au projet de loi C-73?

Mr. Tingley: As national president of the Canadian Union of Postal Workers, I am obviously bound by the statutes and policies of the organization, found in the constitution, and which you have there. Obviously, in respect to industrial democracy, partnerships, and schemes of that nature we are naturally opposed.

It has been stated over many years, back to the mid-1970s, as a matter of fact, when part of those policies was developed, that we believe the workers should have the right to be unionized and once the workers are unionized they should determine their working conditions, rights, benefits, and wages through collective bargaining. That is the stated objective of the organization and the path we have followed since the mid-1970s. We go into collective bargaining and negotiate the terms, benefits, and rights of workers, not through any other form of collaboration with the government or employers.

Le président: Quelle est la signification exacte de «contrecarrer toute forme de collaboration avec la gérance»? Ce sont des mots assez percutants. Qu'est-ce que vous entendez par des formes de collaboration?

Mr. Tingley: It is anything that would place the workers in a form outside the form of true negotiations. We believe the workers should be represented, have the right to organize and unionize, and have the right to free collective bargaining. Those are the stated objectives of this union.

[Traduction]

M. Samson: C'est exactement ce que je disais. Il n'y a absolument rien de comparable. Nous ne savons vraiment pas ce que l'on nous offre. Il n'y a pas moyen de savoir.

The Chairman: I have a question for Mr. Tingley.

There is something that puzzles me in the national constitution and the national policies passed at your national convention in 1990.

It says here under B-6:

Tripartisme: In line with opposition to "Industrial Democracy", the Union condemns any and all attempts by labour bodies to establish a partnership between labour and government or between labour, government and employers. Within the trade union movement, the Union wants to promote and strengthen a militant and combative front with which to oppose any form of collaboration with management and government serving management's interests.

A little further on, under B-7, it says "and/or update a militant program of action for the labour movement geared to building the fighting strength of the labour movement against the employer and government".

I've asked this question before in another committee. Isn't the policy stated in your national constitution contrary to the spirit of the Bill before us? Can we presume that this kind of commitment spelled out in your national constitution influences your position on Bill C-73?

M. Tingley: En tant que président national du Syndicat des postiers du Canada, je suis évidemment lié par les statuts et les politiques de notre organisation, tels qu'ils sont énoncés dans la constitution dont vous avez copie. Il est évident que nous sommes contre la démocratie industrielle, les partenariats et autres dispositions semblables.

Depuis de nombreuses années maintenant—en fait, depuis le milieu des années 70 lorsque ces politiques ont été conçues—nous disons qu'à notre avis, les travailleurs devraient avoir le droit d'être syndiqués et que lorsqu'ils le sont, ils devraient déterminer leurs conditions de travail, leurs droits, leurs avantages sociaux et leur rémunération par la négociation de conventions collectives. Voilà l'objectif clairement énoncé de l'organisation et la voie que nous avons suivie depuis le milieu des années 70. Nous négocions les conditions, les avantages sociaux et les droits des travailleurs par le truchement de la convention et non par une autre forme de collaboration avec le gouvernement ou les employeurs.

The Chairman: What is the exact meaning of "to oppose any form of collaboration with management"? Those are rather strong words. What do you consider a form of collaboration?

M. Tingley: Tout ce qui place les travailleurs en dehors de la véritable négociation. Nous croyons que les travailleurs devraient être représentés et avoir le droit d'être syndiqués et de négocier librement des conventions collectives. Ce sont là les objectifs déclarés de ce syndicat.